

Camping Municipal du Pays de
Beille

09310 Les Cabannes

OUVERT TOUTE L'ANNEE

Tel: 05-61-64-77-45

Tel: 06-75-19-22-70

e.Mail:

camping@paysdebeille.fr

Internet :

www.camping.paysdebeille.fr



CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION D'UN EMPLACEMENT

1. Pour réserver un emplacement, il suffit de retourner le contrat ci-joint en double exemplaire (un seul par email), complété, signé, et accompagné à titre d'arrhes d'un chèque égal à 25% du montant du séjour.
2. La réservation est définitive après l'enregistrement de votre paiement et l'envoi du courrier de confirmation de votre réservation.
3. Tout emplacement réservé et non occupé 24 heures après la date fixée, et sans en avoir été avisés de votre part, ne sera plus garanti, les dates de séjour indiquées sur la confirmation de réservation ne pouvant pas être changées sauf accord de notre part.
4. En cas de retard à l'arrivée, le séjour sera facturé à partir du premier jour de réservation stipulé sur le contrat.
5. Il est fortement recommandé de nous retourner le contrat dans les quinze jours qui suivent sa réception. Pour un contrat qui nous parviendrait au delà du délai de retour mentionné, nous ne serions pas tenus de donner une suite favorable.
6. Le règlement du séjour devra être effectué la veille du départ si le séjour est inférieur ou égal à huit jours, et chaque semaine au-delà (plus de huit jours). Les redevances devront être réglées pour les jours où éventuellement, vous seriez absents du camping, suivant le nombre de personnes inscrites, le « garage mort » n'étant pas autorisé en juillet et août.
7. En cas de départ anticipé (sauf cas de force majeure), le séjour sera facturé jusqu'au dernier jour de réservation mentionné sur le contrat.
8. Si le nombre de campeurs séjournant est supérieur à celui indiqué sur le contrat, les redevances porteront sur le nombre total de campeurs présents.
9. Les emplacements réservés sont mis à la disposition de notre clientèle le jour prévu de l'arrivée, à partir de 15H pour les mois de juillet et août et 16H00 pour les autres mois de l'année. Ils doivent être libérés le jour du départ à 12H.
10. Il est demandé aux campeurs de contracter une assurance « responsabilité civile ».

11. Les demandes de réservation doivent porter, au minimum sur une durée de huit jours en haute saison et de trois jours en basse saison.
12. .Se conformer au règlement intérieur du camping.
13. **CONDITIONS D'ANNULATION:** LES arrhes restent acquises et ne peuvent être remboursées (sauf cas de force majeure, justifié par un document administratif officiel: mairie, médecin, hôpital, dans un délai supérieur à huit jours de la date du début du séjour).